

Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant mise en place d'une circulation alternée
Sur une partie de la rue de l'église
Le 9 novembre 2022

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise SADE, en date du 2 novembre 2022

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur une partie de la rue de l'église, au niveau du N° 23, pendant toute la durée des travaux de terrassement, entrepris par l'entreprise SADE, dans le cadre de la réalisation d'une tranchée pour le compte d'ENEDIS

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée**, par feux tricolores, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur une partie de la rue de l'église, au niveau du N° 23, pendant la durée des travaux de tranchée, entrepris par l'entreprise SADE pour le compte d'ENEDIS, le 9 novembre 2022

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 9 novembre 2022, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 9 novembre 2022. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 7 novembre 2022

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 7 novembre 2022

